



# CAATFA

DIVISION DU  
PERSONNEL  
SCOLAIRE



## Informations sur les négociations pour les membres du personnel scolaire des CAAT

2 février 2010

**À tous les membres de la Division du personnel scolaire des CAAT,**

Après que le syndicat a fixé un délai de grève, les collègues ont décidé de soumettre leur offre à un vote. C'est quelque chose que le syndicat cherchait à obtenir depuis le 12 novembre.

Les collègues avaient prétendu, faussement, que le syndicat empêchait ou ne permettait pas à ses membres de voter sur leur offre. C'est un mensonge. Le syndicat a fait savoir aux collègues qu'en vertu de la nouvelle Loi sur les négociations collectives dans les collèges, c'était à eux qu'incombait la responsabilité de soumettre leur offre à un vote. Les collègues ont finalement accepté d'assumer leur responsabilité.

L'équipe de négociation du personnel scolaire travaille actuellement avec la Commission des relations de travail de l'Ontario pour concrétiser ce vote, afin d'assurer que tous les règlements soient respectés. Le syndicat est prêt à remettre à plus tard le déclenchement de la grève pour permettre à d'autres négociations par suite d'un rejet de l'offre.

L'équipe de négociation et le syndicat encouragent vivement les membres à rejeter l'offre. En effet, l'offre est loin de contenir toutes les revendications des membres et contient d'importantes concessions par rapport au contrat actuel. Les offres rejetées par vote dans le passé ont toujours entraîné la négociation de meilleures offres.

Le syndicat a également proposé que, dans l'éventualité où les parties sont incapables de conclure une entente à la table, les questions encore en litige soient soumises à l'arbitrage. Sur cela, les deux parties doivent s'entendre. Les collègues ont déclaré qu'ils déploieraient « tous les efforts possibles pour éviter une grève. » L'arbitrage représente un tel effort et, en ce moment, c'est la meilleure solution pour éviter une grève.